

PROTECTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

L'état actuel des connaissances ne permet pas d'évaluer avec certitude les dangers que les nanomatériaux synthétiques représentent pour la santé. Afin de réduire au maximum les risques, il convient d'appliquer des mesures de précaution aux postes de travail où des collaborateurs sont susceptibles d'entrer en contact avec des nanoparticules.

A cette fin, la Suva a établi une notice contenant des recommandations pour l'utilisation des nanomatériaux. Elle se fonde sur l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur concernant les mesures techniques pour la prévention des maladies professionnelles provoquées par des substances chimiques, laquelle repose sur le « principe STOP ».

Le « principe STOP » décrit les étapes à suivre pour protéger les travailleurs contre les substances dangereuses :

Substitution : les substances dangereuses pour la santé doivent être remplacées par des produits moins nocifs.

Technique : il s'agit de prendre des mesures techniques pour capter, limiter et évacuer les substances dangereuses (gaz, vapeurs et aérosols).

Organisation : le séjour dans les secteurs présentant un risque d'exposition doit être limité, tant en termes de durée que d'effectif. Le personnel concerné doit bénéficier d'une instruction spécifique.

Personnel : le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) est souvent pénible, et des erreurs dans son maniement peuvent rapidement le rendre inefficace. C'est pourquoi il est conseillé au personnel d'utiliser d'autres protections adéquates.

Exemples d'équipements de protection individuelle (EPI)

Si la substitution et les mesures d'ordre technique ou organisationnel ne permettent pas d'éviter la libération de nanoparticules, il y a lieu d'utiliser un équipement de protection individuelle (EPI). Les nanoparticules peuvent pénétrer dans l'organisme principalement par inhalation ou par ingestion. L'EPI est approprié en particulier lorsque les collaborateurs entrent en contact avec des nanoparticules sous forme de poudre, de liquide ou de gaz. Selon le type et le degré d'exposition, la SUVA recommande différents éléments d'EPI :



Gants de protection



Vêtements de protection en non-tissé



Lunettes de protection fermées



Masque de protection avec filtre à particules

